

# **FEDERATION COLOMBOPHILE - 10<sup>ème</sup> Région -**

**Côtes d'Armor – Finistère – Ille et Vilaine – Morbihan**

Le 25 Février 2008

## **Compte rendu du Conseil d'Administration du 23 février 2008.**

### **Membres présents :**

Mrs ESNAULT, DUVAL, GANDON, Mme JANSSEN, Mrs BERNARD, LORHO, LEUX, FOUSSADIER, HUARD et LE GALLO.

### **Membre Absent :**

Mrs GAONAC'H, HERVE, QUINTIN, (Excusés).

Mr ESNAULT nous souhaite la bienvenue et aborde l'ordre du jour.

### **Congrès National de Thionville.**

L'exposition Nationale à vu les pigeons représentant la 10<sup>ème</sup> terminer à la 4<sup>ème</sup> place sur 21 Régions. Ceux-ci furent acheminés et hébergés dans les meilleures conditions sous la responsabilité de Mr BABLEE.

Mme JANSSEN, soulève une excellente initiative de La F. C. F. dont le but est la promotion de la colombophilie. Il s'agit de l'élaboration d'un DVD, valorisant, les performances du pigeon voyageur, et faisant la promotion de la colombophilie. (Très bien fait, vendu 15€ + port : A commander auprès de la F. C. F.).

### **Exposition de Fougères.**

Mr HUARD, explique que ce fût un succès, que les pigeons furent très bien soignés et les juges étaient d'un excellent niveau. Le seul regret de Mr HUARD est la faible participation des autres départements.

### **Présentation du programme 2008 :** Copie ci-jointe.

#### **- Mise en place des championnats et challenges 2008.** (Copie ci-jointe).

Dès 2008, en cas de « **doublage** » il est possible de repiquer, dans l'ordre d'inscription, les pigeonceaux et yearlings...

Mr LEUX observe que les modalités de classement 2008, (à savoir la prise en compte des 9 concours Fédéraux) consacreront les meilleurs joueurs, mais qu'à l'avenir, un droit à l'erreur, permettrait une meilleure émulation, avec au final, plus d'amateur classés.

#### **- Choix d'un nouveau classificateur,** (Mr Verjot ayant arrêté).

(Mr ESNAULT, à pris contact avec Fanny MILBLED, recommandée par Mr VERJOT). Il a également une proposition provenant de Mme WARIN Classificatrice en 1<sup>ère</sup> Région. Mr CLEMENT de COMBOURG à également proposé les services d'une dame (Comptable). A noter que cette personne n'est pas au fait de la colombophilie.

Ces propositions varient de 0.07€ à 0.09€ par saisie, soit de 0.12€ à 0.15€ pour un doublage, frais d'envoi 0.35€. 15€ pour un résultat de Championnat au-delà du 4<sup>ème</sup>.

Mr ESNAULT, rappelle que ces dernières saisons, il nous a été difficile de fidéliser les classificateurs. Il fait aussi remarquer que notre Région à investi dans un logiciel performant et que sous réserve de mises à jour susceptibles de s'adapter aux nouveaux besoins, son utilisation permettrait des économies importantes.

Il considère que pour les saisies, celles relèvent d'un concours de Groupement ou de Fédération, cela implique le même travail. Il propose donc au CA, d'effectuer lui-même les classements au prix de unique 0.07€ par pigeon saisi.

Pas de supplément pour doublage, sauf demande, nécessitant une nouvelle saisie. (Pigeonneaux).  
Transmission des résultats par internet uniquement. (Un seul correspondant par groupement)...

Economique, rapide et efficace.

**Précision** : Le classificateur n'a aucun pouvoir de décision. Les Sous Groupements centralisent et contrôlent les feuilles de constatation avant leur expédition.

Toute décision litigieuse doit être appréhendée par la commission de contrôle des SG concernés et toute réclamation devra émaner du responsable.

Une facture détaillée par Société sera adressée en fin de saison aux Présidents de Groupements.

La proposition de Mr ESNAULT, est adoptée à l'unanimité.

Chaque groupement devra fournir l'adresse mail de son correspondant.

Mr FOUSSADIER suggère que comme par le passé, la météo continue d'apparaître sur les classements.

#### **- Règlement.**

A rappeler que pour éviter toute dérive, l'amateur ne peut enloger ses propres pigeons.

Boites sécuritas obligatoire.

3 licenciés non apparentés pour enloger.

Dans la mesure du possible, l'amateur ne peut enloger ses pigeons dans un même panier. Le mixage est obligatoire.

#### **Bagues.**

Le 1<sup>er</sup> envoi est gratuit. Les services postaux ayant changé leurs tarifs, chaque envoi suivant sera taxé à 3015€.

#### **Championnat de France des régions.**

(Chaque groupement doit offrir 3 jeunes, qui devront être remis à Mme JANSSEN ou Mr ESNAULT pour le 26 mars 2008).

En l'absence de courrier de confirmation du Finistère au 16 mars 2008, indiquant leur participation, chacun des autres SG, devra fournir un pigeon supplémentaire.

#### **Transports :**

- Dès 2008, remplacement **obligatoire** de la paille dans les paniers par du carton ondulé.
- Nos besoins annuels, sont évalués à 70 rouleaux de 50 mètres.
- La meilleure proposition émane de Mr LORHO, qui sur la base d'un achat groupé, propose le rouleau à 13€ TTC.
- La 10<sup>ème</sup> Région s'engage à effectuer un achat global des rouleaux, qui seront stockés et revendus à prix coûtant (minimum 1 rouleau), ceux-ci, sont à commander auprès de Mr ESNAULT avant le 6/03/2008.
- Le remplissage des paniers se fera comme suit :
  - **16 pigeons sur les concours d'un jour.**
  - **14 pigeons sur Périgueux, Bergerac, Agen, et Toulouse.**
  - **12 pigeons sur Carcassonne et Perpignan.**
- Marquer les paniers incomplets. Ceux-ci seront ouverts et complétés en cas de besoin.

#### **- Ramassages.**

A titre de dédommagement le SG d'Ile et Vilaine percevra un montant forfaitaire de 500€.

**Camions –**

Le tachygraphe du 709 doit-être vérifié.

Pour le semi deux pneus doivent être changés + passage aux mines courant mars.

**Péages :**

Désormais le passage aux péages nécessite un badge avec une caution de 500€.

**Chauffeurs.**

Pour la semi, nous avons un engagement de Mr PITON et pour le 709, nous sommes en contact pour l'instant.

**Convoyage.**

Comme d'habitude, Mr MENIER assurera le convoyage, sauf pour les 7 et 14 juin 2008, ou nous recherchons des volontaires.

**Questions diverses :**

Mr ESNAULT annonce qu'il vient d'être saisi par deux courriers de Mr LE PAGNE concernant un litige entre la société de PLONEOUR, invoquant une situation en délicatesse avec la réglementation des engorgements.

Dans cette affaire déjà confiée à Mr LORHO (Président de la section du Contentieux), il ressort que les instances dirigeantes du Finistère, n'ont pas réagi, ni établi de Procès Verbal, ... Sans doute n'ont-ils pas jugé utile de faire état de cette situation.

Nous voulons rappeler que les groupements sont souverains et leur fonctionnement relève de leur responsabilité.

Sans fait avéré, comment la région, pourrait-elle faire suivre un dossier qui ne comporte pas d'élément ???...

Face à une telle situation et afin de constituer un dossier susceptible de relever de Commission de Discipline Nationale, il est essentiel de réunir toutes les pièces utiles et de respecter la procédure au risque d'être débouté.

Le Secrétaire

H. GANDON

Le Président Fédéral

M. ESNAULT